Image not found or type unknown

Versement d'un supplément en plus de la pension sans passer JAF

Par **gabysolis**, le **26/05/2014** à **09:55**

Bonjour,

Mon ex mari verse pour notre fille de 15 ans une pension alimentaire de 156€. En septembre 2014 celle ci va intégrer un lycée privé pour un cout de 2400€ à l'année.
Mon ex mari accepte de participer aux frais(moitié) et de me verser une somme mensuelle indépendamment de la pension , donc en faisant un deuxième virement car il ne veut pas que je saisisse le JAF pour demander une augmentation . Donc je voudrais savoir si je devrais déclarer aux impôts cette participation et si lui peut la déduire avec la pension alimentaire puisque cela n'aura pas été homologué par le JAF. Quel recours aurais je si à un moment ou un mois donné il ne veut plus participer?
Cordialement

Mme GARNIER

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés